

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/046

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 juin 2025

OBJET :**ENFANCE ET JEUNESSE****Tarif du Pass'Jeunes
Edition 2025-2026****Et gratuité terrains de tennis**

PRESENTS : Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL – Marie-Catherine GOIRAN – Nathan ALBOUY – Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE – Marc LANIEL - Daniel VINEIS — Odile LAROCHE-FARIGOULE - Sylvette DELORME - Jacques DONATO – Dominique PAUTY – Sandrine NOIRIE – Grégory CROIZAT - Marilyn PLESSIS – Cédric CHAVAREN – Nicole GIRAUD - Marie-José SAULODES – Hervé BRU - Elisabeth PONOMAREFF.

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. André BRANDMEYER donne pouvoir à Mme Christine PAQUIS, Mme Christine BERTIN donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE, Mme Evelyne FAURE donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN, Mme Corine BEGON donne pouvoir à M. Jacques DONATO, M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE, M. François GILBERTAS donne pouvoir à Mme Marie-José SAULODES

ABSENT : M. Laurent BRUNON

Secrétaire de séance : Madame Dominique PAUTY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Dominique PAUTY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par délibération du 10 juillet 2014, le conseil municipal a créé un Pass' Jeunes au profit des collégiens, lycéens ou jeunes en formation, leur permettant de bénéficier de plusieurs prestations. Le prix de vente du Pass'Jeunes est de 5 €.

Pour cette nouvelle année scolaire 2025/2026, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le prix de vente du Pass'Jeunes à 5 € et d'ajouter dans l'édition du Pass'Jeunes 2025/2026, un ticket pour la location gratuite des terrains de tennis pendant 2 h.

Certifié exécutoire par le Maire :

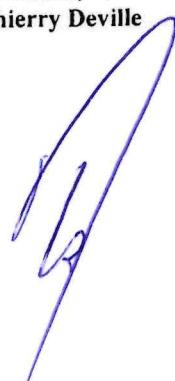
Reçu en Sous Préfecture le :

08 JUIL 2025

Publié ou notifié le :

08 JUIL 2025

*Le Maire,
Thierry Deville*



Valeur faciale du pass jeunes 2025/2026	
CHARGES	Prix unitaire
Entrées de cinéma	6,00 €
Entrées laser game	8,00 €
Leclerc culture	10,00 €
Location tennis 2h	20,00 €
Participation adhésion aux Associations référencées par convention.	20,00 €
Entrée saison culturelle +14 ans	8,00 €
Padel	(A minima 8 €)
Offres commerçants (Il s'agit par exemple d'une remise sur une coupe, un soin etc)	8,00 €
TOTAL (à minima)	
80,00 €	

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »,

- APPROUVE le maintien du prix de vente du Pass'Jeunes à 5 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- AUTORISE l'ajout d'un ticket pour la location gratuite des terrains de tennis pendant 2h.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

*La secrétaire de séance,
Dominique PAUTY*




*Le Maire,
Thierry DEVILLE*

